

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} décembre 2017 portant nomination des membres du jury des concours d'internat donnant accès, au titre de l'année universitaire 2018-2019, au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

NOR : SSAN1730941A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles D. 633-1 à D. 633-8 relatifs à l'accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et les articles R. 633-35 à R. 633-39 relatifs à l'accès aux formations du troisième cycle spécialisé pour les ressortissants français ou des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 12 avril 2012 portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2017 portant ouverture du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques au titre de l'année universitaire 2018-2019;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2017 portant ouverture du concours d'internat de pharmacie à titre européen pour les pharmaciens ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2018-2019;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2017 portant ouverture du concours d'internat de pharmacie à titre étranger pour les pharmaciens autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2018-2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des concours d'internat donnant accès, au titre de l'année universitaire 2018-2019, au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques:

1° En qualité de président de jury

Pr Jean-Louis Delarbre.

2° En qualité de membres titulaires

M. Etienne Dantan.

Pr Patrick Saulnier.

M. Mickaël Bourgeois.

M. Eric Caudron.

Pr Patrice Prognon.

Pr Alexis Desmoulière.

Pr Isabelle Margail.

Pr Sandrine Marchand.

Pr Geneviève Ubeaud-Sequier.
Pr Valérie Sautou.
M. Stéphane Gibaud.
Mme Anne Garat.
Pr Léa Payen.
Pr Tap Ha Duong.
Pr Vania Gomes Bernardes-Genisson.
Pr Nathalie Serbource-Goguel-Seta.
M. Bruno Michel.
Pr Jean-Yves Pabst.
Mme Sophie Coste-Séronie-Vivien.
Pr Jean-Marc Lessinger.
Mme Oxana Podoprighora-Blagosklonov.
Pr Bart Staels.
Pr François Girodon.
Pr Virginie Siguret-Depasse.
Pr Martine Pestel-Caron.
M. Etienne Brochot.
Mme Anne Barra.
Pr Gilles Thibault.
Pr Patrice Le Pape.
Pr Philippe Loiseau.

3° En qualité de membres suppléants

Mme Christelle Reynes.
Pr Michel Seve.
M. Patrick Trouillas.
Pr Nathalie Bellanger-Azaroual.
M. David Kryza.
M. Jacques Cluzel.
Pr Gwenola Burgot.
Pr Jean-Yves Jouzeau.
M. Marc Since.
M. Yoann Ladner.
Pr Olivier Fardel.
Pr Jean Guibourdenche.
Pr Mickaël Naassila.
Pr Thierry Patrice.
Pr Jacques Callebert.
Pr Anne Pascaud-Roussin.
Pr Etienne Chatelut.
Pr Jean-Marc Chillon.
Pr Dominique Breilh.
Pr Jean-Hugues Trouvin.
Pr Daniel Antier.
Pr William Couet.
Mme Carole Miguët-Alfonsi.
Pr Alain Pineau.
Pr Olivier Laprevote.
M. Luc Ferrari.

Pr Patrick Dallemagne.
Pr Hélène Masse-Gras.
Pr Isabelle Berque-Bestel.
Pr Cécile Enguehard-Gueiffier.
Mme Sarah Thevenot.
Mme Audrey Janoly-Dumenil.
Pr Christian Moesch.
Pr Nathalie Thilly.
Pr Jean-Michel Simon.
Pr Dominique Aboulker-Begue.
Pr Jean-Pierre Garnier.
Pr Eric Raynaud de Mauverger.
M. Chris Planque.
Mme Marie-Chantal Farges.
M. Michel Vidaud.
Pr Jean-Louis Merlin.
Pr Franck Griscelli.
Mme Emilie Buache.
Mme Isabelle Gouin-Thibault.
M. Nicolas Guillaume.
Mme Véronique Picard-Feger.
Pr Delphine Borgel.
Mme Christine Archimbaud.
Mme Raphaële Germe.
Pr Alban Le Monnier.
Pr Florence Doucet-Populaire.
M. Paul Rouzair.
Pr Philippe Saas.
Pr Jean-Marc Rolain.
Pr Nathalie Kapel.
Pr Loïc Favennec.
Pr Sandrine Savage-Houze.
Pr Thierry Noël.
Mme Véronique Roux.

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,
D. TOUPILLIER*